

Charte

La fondation

La fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes a été créée en 2003 et gère l'office de médiation indépendant qui existait déjà depuis 1986 sous une autre forme juridique. L'Office de médiation conseille, informe et contribue à éliminer les tensions et à permettre de résoudre les conflits de la manière la plus informelle possible dans le domaine des soins, de l'aide et de l'accompagnement à domicile ambulatoires et stationnaires dans le canton de Berne.

Principes fondamentaux

L'Office de médiation se fonde sur les lois en vigueur et les droits fondamentaux inscrits dans la constitution cantonale et la constitution fédérale. Les principes essentiels sont l'intégrité, la dignité, l'autodétermination et la participation des personnes concernées.

L'Office de médiation est indépendant et ne représente aucun intérêt particulier.

Les consultations sont confidentielles, l'art. 26 de l'ordonnance sur les foyers du canton de Berne (information des autorités de surveillance) demeurant réservé.

Domaines d'activité

L'objectif et la mission de l'Office de médiation sont de contribuer à éliminer les tensions et à permettre de résoudre les conflits pouvant se faire jour dans les situations de soins, d'aide et d'accompagnement entre les personnes impliquées à des degrés divers, dans les institutions œuvrant dans les domaines du troisième âge, des handicapés ou de l'enfance et de la jeunesse, à titre privé ou dans le secteur ambulatoire. Le médiateur accompagne les personnes impliquées dans la résolution du conflit et les aide à trouver des solutions adéquates.

L'Office de médiation les conseille dans les domaines juridiques concernés par le conflit, par exemple le droit du travail, le droit contractuel, le droit des assurances sociales, le droit de la protection de l'adulte, les droits de l'enfant ou le droit pénal. Il propose en outre des conciliations et des médiations.

D'autre part, l'Office de médiation est aussi le service compétent pour annoncer les abus sexuels, les atteintes à l'intégrité physique ou psychique et les cas de violence. Dans ces domaines, il sert de point de déclaration, conseille et met les demandeurs en relation avec des services spécialisés si nécessaire. Il mène également des activités de prévention.

Groupes concernés

Peuvent s'adresser à l'Office de médiation les résidentes et résidents d'institutions, les personnes bénéficiant de soins, d'une aide et d'un accompagnement à domicile, leur famille et leur entourage, les collaborateurs et les responsables des acteurs concernés.

L'Office de médiation traite uniquement les conflits pour lesquels au moins une partie a son siège (le lieu pour les institutions), domicile, lieu de séjour permanent ou lieu de travail dans le canton de Berne. Il n'est pas compétent pour répondre aux questions théoriques, politiques ou journalistiques. Il ne peut pas non plus accepter les plaintes à l'encontre du canton de Berne.

Organisation

Le Conseil de fondation de la fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes nomme la médiatrice ou le médiateur et forme l'organe stratégique. Au sein du Conseil de fondation, les parties prenantes sont représentées le plus équitablement possible. De même, les langues officielles et les régions du canton de Berne sont prises en compte de façon appropriée.

La médiatrice ou le médiateur de la fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes possède des connaissances spécialisées en droit et en médiation et travaille en toute indépendance vis-à-vis du Conseil de fondation.

Financement

Le recours à l'Office de médiation est en principe gratuit pour les demandeurs. La fondation assure le financement des services au moyen d'un contrat de prestations avec le canton de Berne. Elle s'engage à gérer les ressources allouées de manière responsable et s'efforce d'être aussi efficace que possible.

Adopté par le Conseil de fondation le 26.05.2020